

sant une annuité de 30 millions. Il avait, à cette époque, une réserve de 18 millions.

Un système qui produit de semblables résultats n'a pas besoin d'être défendu, il suffit de le faire connaître.

Conçoit-on toutes les ressources que peut en retirer notre jeune pays, pour dégrever la propriété foncière d'abord, car c'est le besoin le plus pressant, pour améliorer ensuite la condition de la classe agricole? N'est-il pas permis d'espérer que les avantages qu'il offrira au cultivateur, pour le libérer de ses trop lourds engagements, l'attacheront plus fortement au sol, par l'espoir d'y fonder l'avenir de sa famille?—que la nature même des obligations qu'il aura à remplir lui inspirera ces salutaires habitudes d'ordre, de régularité, d'économie, dont on déplore avec trop de raison l'absence dans nos campagnes?

A ce point de vue, nous avons beaucoup à apprendre du vieux pays de nos ancêtres. Les capitaux qu'il nous envoie sont le fruit de l'économie et de la prévoyance. Ce que le sol produit chez lui, ce que l'ouvrier gagne par son industrie et son travail, ne se dépense pas pour satisfaire les exigences d'un luxe déraisonnable. Ils estiment que cette satisfaction d'amour-propre ne paie pas la peine qui s'attache au travail. Aussi, aucun peuple en Europe, et nous dirons dans le monde entier, ne jouit d'une prospérité assise sur des bases plus solides, puisqu'elle repose surtout sur l'industrie laborieuse de la nation, et que ses richesses sont le fruit de l'économie et du travail de chaque individu.

A part la classe agricole, le crédit foncier pourra rendre encore des services importants à nos grandes institutions publiques. Plusieurs de nos grandes villes ont contracté pour des améliorations publiques, des engagements énormes qu'elles ne pourront rencontrer qu'en s'imposant de grands sacrifices. Souvent elles ne se libèrent de leurs obligations qu'en en contractant de nouvelles, et elles perdent ainsi, en commission et courtage, en dépenses nécessaires, pour placer leurs bons sur les marchés étrangers, des sommes considérables. Désormais elles emprunteront sans frais du *crédit foncier franco-canadien*, et pourvu seulement qu'elles s'as-